DEPARTEMENT : COTES D'ARMOR
ARRONDISSEMENT : GUINGAMP
CANTON : PLOUHA

Envoyé en préfecture le 16/04/2026
Reçu en préfecture le 16/04/2026
Publié le
ID : 022-212200638-20260413-2026_04_06-DE

COMMUNE DE GOMMENEC'H

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 13 AVRIL 2026

Nombre de conseillers en exercice : 15

L'an deux mil vingt-cinq, le treize avril à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune de GOMMENEC'H étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale sous la présidence de Monsieur Alain HERVIOU, Maire.

Nombre de présents : 13
Suffrages exprimés : 14

Date de convocation : 03/04/2026

Etaient présents : AUDOIRE S., BOIZARD S., FALEZAN A., GOBIN A., HERVIOU A., LANCIEN E., LE BARS A., LE GONIDEC C., LE GUILLOU H., NICOLAS L., OUTIN V., SALAUN S., VINCENT E.

18 h 45 – Arrivée de LE VOGUER D. (point 9)

Absents excusés ayant donné pouvoir :
LE ROY G. donne pouvoir à VINCENT E.

Date de l'affichage : 16/04/2026

Un scrutin a eu lieu Anaïs LE BARS a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire.

N° 06

Football Club Gommenechois – Subvention 2026

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que le Football Club Gommenechois a sollicité l'attribution d'une subvention au titre de l'année 2026.

Il est précisé que cette demande n'a pas pu être examinée lors de la séance du Conseil municipal du 17 février 2026, en raison de pièces manquantes au dossier.

Le dossier étant désormais complet, et au vu du bilan financier présenté par l'association, il est proposé de reconduire le montant attribué les années précédentes.

En conséquence, il est proposé au Conseil municipal d'accorder au Football Club Gommenechois une subvention d'un montant de 425.00 € pour l'année 2026.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité :

- **d'attribuer une subvention de 425.00 € au Football Club Gommenechois ;**
- **d'autoriser Monsieur le Maire à procéder au versement de cette subvention.**

MAIRIE DE GOMMENEC'H Côtes-d'Armor

Certifié conforme,
Le Maire,
Alain HERVIOU